Programme de Sensibilisation

DEVENIR ACTEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS POUR L'AIDE ET LE SOIN À DOMICILE > APS ASD

Organisation

Durée : 21 heures - **Mode d'organisation :** Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Tout salarié du secteur aide et soin à domicile d'adhérent MT71.

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

Une tenue confortable est conseillée du fait de la nécessité de s'accroupir pour la réalisation des exercices et de leur validation.

21 h en présentiel, réparties sur 2 journées dans la même semaine et le 3e jour au maximum 3 semaines après pour permettre les 4 h de travail intersession.

Min. 4 – max. 10 participants.

Locaux MT71 et dans l'entreprise pour le travail intersession.

Quelques sessions par an et plus si besoin sous 6 mois.

Compris dans les cotisations pour les adhérents.

ACCESSIBILITE :

Nos salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap physique.

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation personnelle, merci de contacter :

emontmailler@mt71.fr - 03.85.97.24.74

Objectifs pédagogiques

Domaine de compétence 1 :**PREVENTION**, être capable d' :

- Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Domaine de compétence 2 : **SECOURS**, être capable d' :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail

Description

PREVENTION :

- Se situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention
- Observer et analyser une situation de travail
- Proposer des améliorations de la situation de travail
- Remonter l'information aux personnes concernées
- Construire un accompagnement à la mobilité adapté à la situation variable de la personne aidée

SECOURS :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à atteindre
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans la structure
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

Prérequis

Pas de prérequis.

Modalités pédagogiques

• Méthode heuristique : questionnement et échanges à partir de supports visuels et matériel INRS,

• Méthode démonstrative : démonstrations avec matériel d'aide à la manutention, exposé interactif avec support power point,

• Méthode applicative : analyses de situation de travail, mises en pratique lors de situations d'accident simulé et d'accompagnements à la mobilité.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de cours sera remis aux participants.

Chaque stagiaire possède un espace numérique personnel « Extranet » commun avec MT71, où il pourra retrouver l'essentiel des documents ayant trait à sa/ses formation(s).

Modalités d'évaluation et de suivi

Un « certificat d'APS ASD » est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives par une mise en situation et une étude de cas réalisées en fin de formation.

Une évaluation formative sera réalisée en cours de formation préparant à l'évaluation des acquis.

Pour que le certificat reste valide, l'intervenant à domicile doit suivre, dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale, le module Maintenir et Actualiser ses Compétences (7 h).

100 % des stagiaires ont été certifiés à l'issue de l'épreuve en 2020.

Modalités et délais d'accès

Tout salarié du secteur aide et soin à domicile d'adhérent MT71.

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

Une tenue confortable est conseillée du fait de la nécessité de s'accroupir pour la réalisation des exercices et de leur validation.

21 h en présentiel, réparties sur 2 journées dans la même semaine et le 3e jour au maximum 3 semaines après pour permettre les 4 h de travail intersession.

Min. 4 – max. 10 participants.

La formation est réalisée dans les locaux MT71 et dans l'entreprise pour le travail intersession.

Informations sur l'accessibilité